

**Procès-verbal  
de la séance du jeudi 14 décembre 2017 à 20h00  
à la salle communale de Burtigny**

**Ordre du jour:**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2017
3. Budget 2018
  - a) Préavis de la Municipalité n° 05/2017
  - b) Rapport de la commission des finances
4. Règlement communal de police
  - a) Préavis de la Municipalité n° 06/2017
  - b) Rapport de la commission ad hoc
5. Nomination d'une commission pour le règlement des arbres
6. Nomination d'un/e délégué/e pour le Conseil intercommunal du Conseil régional
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

---

**1. Appel**

Le président, Monsieur Patrick Rosselet, ouvre la séance en remerciant chacun de la présence et en constatant qu'il n'y a aucun représentant de la presse.

Il propose une modification de l'ordre du jour, au point 6 : Nomination d'un/e délégué/e (et non d'un/e suppléant/e) pour le Conseil intercommunal du Conseil régional.

Après l'assermentation de Madame Christelle Soulard et de Monsieur Bertrand Jaccard, le Conseil général compte 30 membres, dont 22 sont présents, 6 excusés et 2 absents.

## **2. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2017**

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers avec la convocation. Sa lecture n'étant pas demandée, le procès-verbal est approuvé avec 2 abstentions.

## **3. Budget 2018**

- a) Préavis de la Municipalité n° 05/2017
- b) Rapport de la commission des finances

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Sylvain Hofer. Les membres de la commission relèvent la volonté affichée par la Municipalité de persévérer sur une bonne maîtrise des charges, tout en essayant d'entretenir au mieux les infrastructures de la commune et de faire, dans la mesure du possible, des investissements pour le futur. L'arrêt de la gestion de nos forêts par l'AGFORS a de gros impacts sur le budget au niveau des revenus et des charges, bien qu'il soit difficile à ce jour de se prononcer sur l'effet de ce changement sur les comptes futurs de la commune.

Le budget présenté affiche un excédent de charges de CHF 28'015.-, en légère diminution par rapport au budget de l'année 2017 (CHF 34'010.-). En conclusion, la commission prie le Conseil général d'accepter le budget 2018 tel que présenté.

Monsieur Daniel Tüscher demande pourquoi on continue de payer pour l'AGFORS jusqu'en 2019.

Madame Valérie Jeanrenaud répond qu'il faut respecter un délai de dédite de 18 mois. Les nouveaux exploitants sont prêts à offrir certaines heures de gestion et de martelage pour limiter les frais.

Madame Cécile Burnet demande des précisions au sujet de la différence de CHF 100'000.- dans le poste « Vente de bois ».

Madame Valérie Jeanrenaud explique que la commune a opté pour une vente sur pied, le bois n'est donc coupé que lorsqu'il est vendu, ce qui permet d'être dans la réalité du marché du bois. Le but de cette nouvelle exploitation est de faire du bénéfice.

Monsieur Bertrand Jaccard se renseigne sur la progression des coûts de l'AGFORS des 5 à 10 dernières années. La boursière, Madame Béatrice Wanner, répond que les coûts ont augmenté de CHF 23'000 à CHF 28'000.-.

Monsieur Paul Sergy soumet plusieurs questions au sujet des forêts : Qui va prendre les décisions à l'avenir, par exemple au sujet des travaux d'entretiens et de soins culturaux à faire ? Est-ce que la collaboration avec le garde-forestier continue à l'avenir, ce qui occasionnera des frais ? Qui va contrôler que l'entreprise fait un décompte correct face à la commune ? Jusqu'ici, c'était la commune qui décidait.

Madame Valérie Jeanrenaud répond qu'un nouveau plan de gestion sera établi en 2018 avec le garde-forestier. C'est la commune qui décide, avec les exploitants, de la vente du bois. A partir de 2020, la commune désire créer son propre triage, en englobant le garde-forestier et en le payant moins cher.

Monsieur Jean-Paul Humbert est étonné qu'aucun amortissement ne soit prévu pour le bâtiment de l'ancienne poste.

Madame Béatrice Wanner informe que l'ancienne poste et la zone artisanale font partie du patrimoine administratif et ne doivent plus être amortis. Un fond de réserve pour les bâtiments

a été créé et un compte a été ouvert à la banque. Dans le budget, ce poste figure en page 5 sous « Attribution fonds de réserve entretien & dév bâtiments/ZA ».

Monsieur Paul Sergy rappelle que le Conseil général avait décidé en son temps de ces amortissements.

Il demande en outre des précisions quant au nouveau préavis prévu pour le déménagement de la municipalité.

Monsieur Claudio Cairoli répond qu'il est prévu d'installer les bureaux dans le local au parterre, loué jusqu'ici par Monsieur Dill. Il s'agit de se mettre aux normes par rapport aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur Paul Sergy se demande si ces frais élevés sont nécessaires, surtout si une fusion de communes est envisagée à l'avenir.

Monsieur Claudio Cairoli répond que cela permettrait de louer les locaux au 1<sup>er</sup> étage. Un préavis sera présenté à la prochaine séance du Conseil général.

- **Votation** : Le budget est accepté avec 1 abstention et aucun avis contraire.

Le président remercie la boursière pour son excellent travail.

#### **4. Règlement communal de police**

- a) Préavis de la Municipalité n° 06/2017
- b) Rapport de la commission ad hoc

Le président informe qu'un membre du conseil lui a fait part de quelques fautes d'orthographe, qui ont été directement transmises à la secrétaire municipale et à la syndique.

Madame Maud Feignoux lit le rapport de la commission ad hoc. Celle-ci reconnaît le bien-fondé de la démarche de la Municipalité. Cependant, au sujet de l'article 66 sur le repos public, les horaires du samedi lui semblent trop restrictifs. La commission demande donc l'amendement suivant :

- b. entre 12h00 et 13h00 ainsi que le samedi, avant 08h00 et après 18h00.

La commission recommande au Conseil général d'accepter ce préavis avec l'amendement proposé.

Madame Chantal Burnet relève qu'il semble y avoir une répétition des restrictions à l'article 23 et à l'article 24.

Elle demande où sont spécifiés les nettoyages des chemins de remaniement. La Municipalité répond que ceux-ci sont inscrits dans la Loi sur les routes.

Monsieur Sylvain Hofer se renseigne sur une protection légale lors de travaux agricoles pendant les heures de repos public, par exemple lors de chargements de bétail en semaine dans un camion à 05h00 du matin.

Madame Valérie Jeanrenaud répond qu'on doit faire appel au bon sens. Monsieur Bertrand Jaccard cite l'article 66, alinéa 3 qui se réfère à l'article 65 où il est écrit à l'alinéa 1 : « Il est interdit de faire du bruit sans nécessité. »

- **Votation sur l'amendement** : « Article 66, al. 2, lettre b: entre 12h00 et 13h00 ainsi que le samedi, avant 08h00 et après 18h00. » L'amendement est accepté avec 3 abstentions et aucun avis contraire.
- **Votation sur le règlement de police avec amendement** : Le règlement avec l'amendement est accepté avec 2 abstentions et aucun avis contraire.

## **5. Nomination d'une commission pour le règlement des arbres**

La syndique informe que le canton de Vaud a envoyé un complément au règlement des arbres au sujet de deux insectes qui pourraient être en voie de disparition, le grand capricorne et le lucane cerf-volant. Toutes les espèces d'arbres où ces insectes pourraient nicher sont répertoriées sur une carte que le canton a établie. La commission ad hoc aura pour mission de se pencher sur cet addendum.

- Madame Cécile Burnet, Messieurs Daniel Tüscher et Paul Sergy sont élus en tant que membres de cette commission et Madame Carole Hauser Kämpf en tant que suppléante.

## **6. Nomination d'un/e délégué/e pour le Conseil intercommunal du Conseil régional**

Madame Marlyse Cavin, jusqu'ici déléguée de notre commune, a demandé de fonctionner comme suppléante, il s'agit donc de nommer un/e délégué/e pour la remplacer.

- **Madame Muriel Rosselet** est proposée, et elle accepte ; sa nomination se fait par acclamation.

## **7. Communications de la Municipalité**

Madame Valérie Jeanrenaud annonce une **séance extraordinaire du Conseil général le lundi 29 janvier 2018** ; à l'ordre du jour, la construction d'un parking sur la place de Chise.

Une **séance d'information aura lieu en mars 2018** pour présenter une proposition de **construction sur la parcelle de Chise**.

**Eau** : Monsieur Pierre Hauser rappelle que la restriction d'eau est toujours valable, le débit de la source n'étant pas encore bon. 5'400 m<sup>3</sup> ont déjà dû être pompés de Begnins au prix de CHF 1.-/m<sup>3</sup>. La source est pour l'instant suffisante, mais le pompage de jour pose problème à la commune de Begnins qui cherche des solutions ; probablement qu'une contribution financière sera demandée à notre commune. Une séance aura lieu avec la commune de Begnins à ce sujet.

Monsieur Daniel Tüscher se renseigne sur les sondages d'eau effectués. Il relève le fait que des forages ont été faits hors du domaine de la commune.

Monsieur Pierre Hauser répond que les résultats ne sont pas encore disponibles. L'hydrogéologue s'est en effet trompé sur les points de forages, le propriétaire sera dédommagé.

**Déchetterie** : Les gros travaux pour installer des containers ont déjà été effectués pour un montant de CHF 16'126.-. Une conduite électrique 380V a été tirée depuis le stand jusqu'à la déchetterie, ce qui fait un total de CHF 19'275.-, sur les CHF 23'000.- budgété. Ceci permet

d'installer un compacteur à l'essai pour les sacs blancs taxés. La population sera informée en temps utile.

Madame Maud Feignoux se renseigne si une aide est prévue pour les personnes à mobilité réduite, du fait que les sacs à ordures devront être apportés à la déchetterie. Monsieur Pierre Hauser répond qu'un tel service pourrait être assuré par l'employé communal.

**Ciblerie** : L'ECA a envoyé en début d'année un courrier stipulant l'obligation de détruire la ciblerie. La commune a fait une demande d'offres, il s'agit entre autres de casser et éliminer le béton.

A la proposition d'un conseiller de demander à la PC ou à la PA d'effectuer ces travaux, Monsieur Claudio Cairoli répond qu'une demande avait été faite en son temps à la PA et à la PC. La PA a refusé et la PC ne s'occuperait que du démontage. La commune préfère donc confier les travaux globaux à une seule entreprise.

**Désaffectation d'une partie du cimetière** : Les familles désirant récupérer les monuments concernés par cette désaffectation sont priées d'en informer rapidement la Municipalité. Lors du démontage, tout monument non réclamé sera détruit sur place.

**Ecoles** : Madame Monya Jaccard informe que le nombre d'élèves reste stable. On comptait 42 élèves de primaire, 10 de secondaire à la rentrée 2017/18.

Madame Carole Hauser relève le fait que le bus arrive souvent en retard, ce qui provoque des arrivées tardives pour les enfants de Burtigny. Madame Monya Jaccard répond que cette situation doit être discutée dans le cadre de l'AISE et qu'elle va en parler avec la direction de l'école.


## **8. Divers et propositions individuelles**

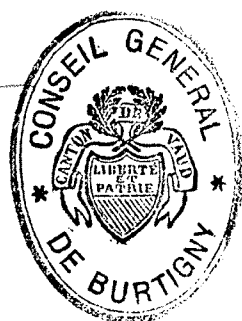
Madame Carole Hauser Kämpf est étonnée et triste qu'il n'y ait pas d'arbre de Noël décoré et illuminé à Burtigny. La Municipalité répond que suite au changement de propriétaire, l'électricité ne peut plus être prise à l'ancienne laiterie, car la société de laiterie a mis l'électricité hors service suite à divers démontages électriques non sécurisés. Pour 2017, une solution intermédiaire doit être trouvée, puis une nouvelle ligne électrique devra être tirée pour 2018.

La séance est clôturée à 21h00, et le président exprime ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année. La soirée se termine autour d'une collation préparée par la Municipalité.

Approuvé par le Conseil général de Burtigny dans la séance extraordinaire du 29 janvier 2018.

Le président

  
Patrick Rosselet



La secrétaire

  
Eliane Hofer